

FICHE N°31 : LES INCENDIES VOLONTAIRES

Nous avons depuis 2013 entrepris un travail d'étude statistique sur les incendies sur lesquels les experts de notre laboratoire sont intervenus dans le cadre de missions de recherche de causes et de circonstances et qui ont donné lieu à une trentaine de fiches techniques disponibles sur notre site. La présente fiche est une synthèse des fiches précédentes abordant plus particulièrement et sous différents angles le phénomène d'incendie volontaire.

1/ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES D'UN INCENDIE VOLONTAIRE

On appelle incendie volontaire un incendie qui résulte d'un fait intentionnel réalisé avec la volonté de provoquer le dommage et avec la conscience des conséquences de l'acte commis. Les éléments permettant de suspecter et de détecter les incendies volontaires sont connus :

- incendie total. La probabilité qu'un incendie total soit volontaire est surreprésentée de manière très importante par rapport à la population des sinistres partiels. Quand on veut incendier un bien, le but est de détruire et l'incendiaire emploie souvent des accélérants et passe à l'acte dans des créneaux horaires appropriés pour que l'incendie se développe le plus possible,
- absence de cause accidentelle technique et absence d'imprudence plausible,
- créneau horaire de survenance de l'incendie, souvent la nuit,
- multiplicité de foyers. Cet élément est caractéristique d'un incendie volontaire bien qu'il n'est pas nécessairement indispensable puisqu'un incendie volontaire peut être initié à un seul endroit,
- aucun mode de propagation naturelle du feu ne permet d'expliquer l'incendie. Par exemple, le feu descend à un niveau inférieur sans que ce phénomène ne puisse être attribué à la chute d'un brandon,
- indices de vol, fouille, effraction,
- présence de tags,
- trace d'épandage de liquide inflammable visible à l'œil nu,



Trace d'épandage



Incendie à la voiture bélier



Extrait de vidéosurveillance

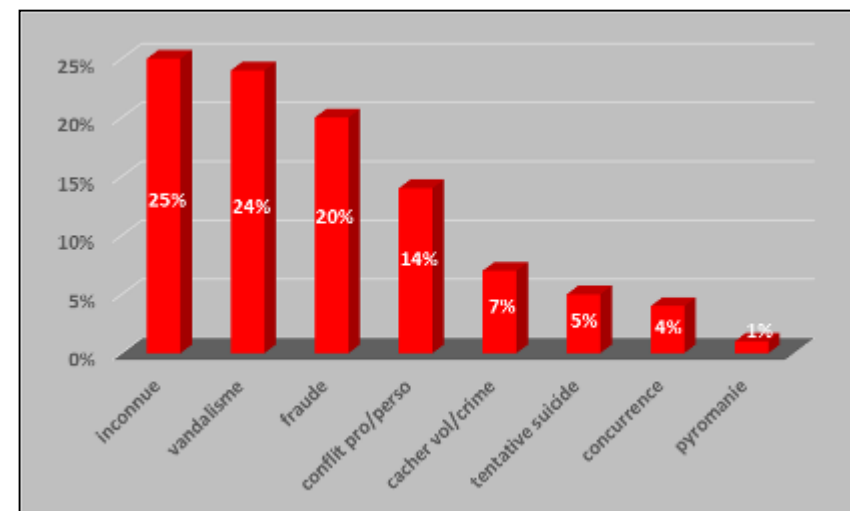
- présence anormale de liquide inflammable dans les échantillons analysés, étant entendu qu'un incendie peut être initié sans ajout d'accélérateur,
- séquence de déclenchements d'alarme anormale,
- images de vidéosurveillance filmant le ou les incendiaires. A ce sujet, il convient de rappeler qu'il est possible d'exploiter des ordinateurs même partiellement détruits pour y extraire des données de vidéo ou de télésurveillance.



2/ MOTIVATIONS DES INCENDIAIRES

S'il est difficile de cerner les motivations exactes de l'incendiaire, nous essayons dans nos interventions de classer les motivations de chaque incendie selon notre perception (il ne s'agit pas là forcément de preuves tangibles mais d'un ressenti sur la globalité du dossier). La répartition que nous obtenons est la suivante :

- 25% motivation inconnue,
- 24% vandalisme,
- 20% fraude à l'assurance,
- 14% conflit professionnel ou personnel,
- 7% volonté de cacher un vol ou un crime,
- 5% tentative de suicide,
- 4% concurrence,
- 1% pyromanie.



Si l'on excepte les incendies volontaires dont la motivation de l'incendiaire reste inconnue, le vandalisme et la fraude à l'assurance arrivent respectivement en 1^{ère} et 2^{ème} position de notre classement. Les contextes difficiles (conflit personnel ou professionnel, suicide, etc...) représentent également une part (de plus en plus) importante.

24% Les incendies de vandalisme

Les incendies de vandalisme sont des actes de destruction ou de dégradation gratuite visant des biens souvent publics ou parfois privés. Entrent dans cette catégorie la plupart des incendies volontaires touchant des bâtiments publics, au premier rang desquels les écoles, les gymnases, les locaux d'associations, les lieux de cultes mais également les incendies extérieurs en milieu urbains (feux de poubelles, de véhicules, de devantures d'établissements, par exemple pendant ou en marge de mouvements sociaux). Ces incendies volontaires par vandalisme constituent clairement la première motivation, ne



serait-ce que par le nombre très important d'incendies volontaires de véhicules en milieu urbain (plusieurs dizaines de milliers chaque année).

20% Les incendies frauduleux

Selon notre estimation, la fraude à l'assurance représente environ 20% des incendies volontaires traités au laboratoire. La détection des incendies potentiellement frauduleux se base sur la mise en évidence de clignotants :

clignotants à la souscription

- multiplicité des sinistres déclarés ou non déclarés et antécédents douteux,
- contrat ou avenant récent ou augmenté peu de temps avant l'incendie,

clignotants dans l'environnement du dossier

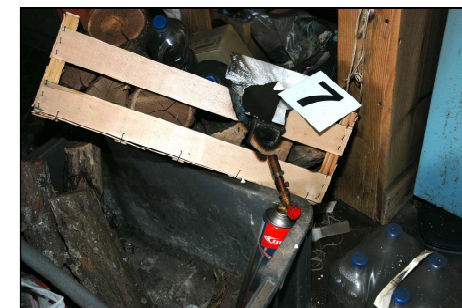
- le bien nécessite d'importantes rénovations,
- nombreuses malfaçons dans la construction sinistrée,
- bien à vendre, sur le point d'être saisi, ou invendable (se méfier des biens sous compromis de vente, des indivisions),
- situation financière de l'assuré précaire (entreprise en difficulté, procédure de divorce ou de séparation),

clignotants concernant les causes et circonstances

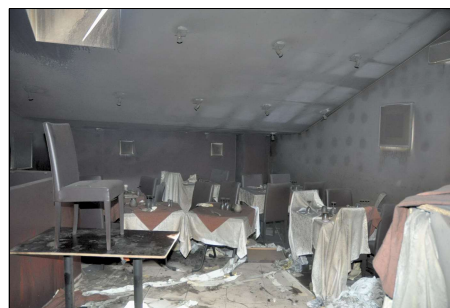
- évènements préparatoires peu avant l'incendie (petits vols, perte de clés ...),
- absence flagrante de mobilier,
- absence d'effraction ou fausse effraction,
- anomalies sur les relevés d'alarmes,
- alibis douteux des assurés (qui vont par exemple se faire filmer dans un casino la nuit de l'incendie),
- scénario douteux ou mise en scène grossière,
- ou au contraire mise en scène élaborée. Les incendiaires fraudeurs réalisent parfois des mises en scène pour faire croire à un accident, par exemple en arrosant un appareil électrique avec un liquide inflammable dans le but que l'expert conclut à un court-circuit électrique accidentel...
- plus généralement, plus le système de mise à feu est élaboré (système de mise à feu avec retard par exemple), plus la probabilité d'une implication de l'assuré est importante.



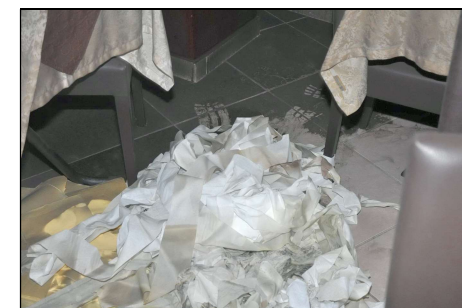
Ruine à vendre...



... incendiée avec mise à feu à retardement.



Cordon d'allumage.



Idem



clignotants à la déclaration de perte

- les pertes déclarées sont disproportionnées par rapport à la situation de l'assuré,
- des oppositions sont présentées,
- comptabilité obérée,
- justificatifs douteux (papier libre, montant excessif, sans numéro d'ordre, falsification ...).

14% Les incendies de conflits professionnels ou personnels

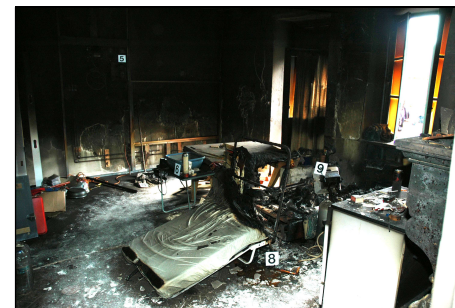
Ces incendies sont beaucoup plus nombreux que ce que l'on pourrait penser. Ils sont souvent suspectés pour les incendies volontaires touchant des entreprises ou des biens privés et lorsque la thèse de la tentative de fraude ou d'un acte de vandalisme ne sont pas vraisemblables. Les cas de figures sont multiples :

- départs de feu inexplicables dans les stocks d'une entreprise par exemple,
- incendie volontaire sur fond de déchirure au sein d'un couple ou d'une famille,
- incendie de dépendance dans un contexte de dispute entre voisins,
- conflit entre bailleurs et locataires ...,
- vengeance,
- ...

7% volonté de cacher un vol ou un crime

L'un des grands avantages, bien compris des voleurs ou des meurtriers, est que le feu peut détruire en grande partie les preuves et indices laissés sur une scène de crime, de vol ou sur un corps. Toutefois il détruit rarement tout, d'où l'importance de constatations précises post incendie et de prélèvements à fin d'analyse :

- traces d'effractions suspectes,
- indices de fouilles et/ou de vol,
- s'agit il de leurres ou de « vraies » effractions ou fouilles,
- prélèvements de décombres pour vérifier la présence éventuelle d'accélérateur sur les lieux de l'incendie, sur un corps carbonisé...
- autopsie en vue de déterminer si la victime vivait encore lors de l'éclosion de l'incendie,
- se méfier des évidences (une personne retrouvée carbonisée dans un lit ou sur un canapé n'est pas forcément victime d'un feu de mégot !!).....



5% tentative de suicide et acte désespéré

Les suicides par immolation existent mais sont peu fréquents. Un cas de figure plus fréquemment rencontré est la pratique dite « de la terre brûlée » impliquant généralement plutôt un homme ne supportant pas une situation de séparation, lequel finit par brûler les biens du couple avant de se donner ou tenter de se donner la mort. Les cas les plus extrêmes peuvent comporter également le meurtre de proches.

4% concurrence

Ce type d'incendies volontaires concerne souvent des secteurs d'activités précis (milieu de la nuit, restaurants kebabs) mais pas uniquement. Cette motivation est en effet parfois suspectée dans des contextes plus traditionnels (en milieu agricole notamment).

1% pyromanie

On a souvent l'impression que les pyromanes n'agissent qu'en été parce que les feux sont plus spectaculaires et médiatisés, mais en fait ils agissent toute l'année (feux de cages d'escalier, incendies de voitures, hangars agricoles, stockages contre des bâtiments industriels et commerciaux). Il convient toutefois de relativiser ce phénomène car les incendiaires pyromanes constituent une infime proportion des incendiaires en général. Un pyromane est en effet un incendiaire qui agit par impulsion caractérisée par une fascination extrême pour le feu. La motivation du pyromane est le seul plaisir que provoque l'incendie. Il n'agit ni pour l'argent, ni pour se venger, ni pour cacher un crime, ni par vandalisme. S'il n'existe aucun profil type du pyromane, quelques grandes tendances se détachent cependant et peuvent être résumées comme suit :

- ils sont en très grande majorité des hommes,
- ils appartiennent à toutes les classes sociales sans exception,
- le point commun des pyromanes c'est leur défaut de maîtrise de l'excitation et leur passion pour les flammes,
- ils sont généralement récidivistes,
- ils ont tendance à planifier leurs actes et peuvent donner eux-mêmes l'alerte, venir en aide aux victimes ou aux secouristes ou même participer aux opérations d'extinction, lorsqu'ils sont pompiers par exemple,
- ils sont la plupart du temps dans le déni total. Seuls, les pyromanes pris en flagrant délit vont reconnaître les faits sans toutefois donner une explication sur leur motivation. Il est donc très difficile de les



repérer, en particulier les pyromanes pervers qui sont les plus dangereux.

3/ TAUX D'INCENDIES VOLONTAIRES PAR TYPE D'ACTIVITE, DE BATIMENT OU DE BIENS

Les incendies d'origine malveillante sont forcément surreprésentés dans nos interventions par rapport à la réalité car notre laboratoire est souvent sollicité sur des affaires déjà détectées comme suspectes donc potentiellement d'origine malveillante. Le classement obtenu sur nos expertises du taux d'incendies volontaires par type d'activité, de bâtiment ou de bien n'en reste pas moins intéressant car il met en évidence des corrélations fortes entre le type de bâtiment ou le type d'activité et la proportion d'incendies volontaires. Par exemple, un incendie touchant une boîte de nuit, un manège de forain, un parking souterrain, un gymnase ou une école aura de très grandes chances d'être volontaire alors que la probabilité d'une cause accidentelle sera élevée pour d'autres types d'activités ou de bâtiments. Cette étude porte sur environ 4500 incendies uniquement sur les causes certaines, sur les sinistres touchant tout type d'activité ou bâtiment. Enfin, dans un souci de présenter des résultats significatifs, les échantillonnages étudiés comptent un minimum de 30 unités.

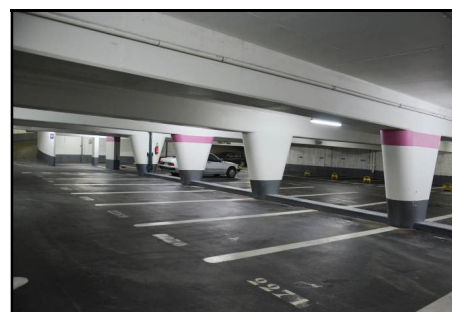
MANEGES : 93% d'incendies volontaires

La quasi totalité des incendies de manèges étudiée par notre laboratoire sont des incendies volontaires survenant dans la plupart des cas alors que le manège est démonté et se trouve dans sa ou ses remorques de transport. Des fraudes ou tentatives de fraude sont suspectées dans la plupart de ces sinistres.



PARKINGS SOUTERRAINS : 88% d'incendies volontaires

Les incendies de parkings souterrains publics ou de résidences privées sont pratiquement systématiquement la conséquence d'actes de mise à feu volontaire. Les installations techniques intrinsèques à ces parkings sont très limitées et ne constituent pour ainsi dire aucun risque en matière d'incendie. En outre, les départs de feu se situent quasi-systématiquement au niveau de véhicules garés, parfois depuis plusieurs heures voire plusieurs jours. Enfin, les parkings publics ou les parkings privés sont très vulnérables car faciles d'accès. Si les parkings publics sont souvent équipés d'installations de vidéosurveillance, ce n'est pas forcément le cas des parkings de résidences privées. Le vandalisme ou des actes de vengeance sont souvent suspectés dans ce type de sinistre.



BOITES DE NUITS, DISCOTHEQUES, BARS DE NUIT... : 86% d'incendies volontaires

Sans surprise, la quasi-totalité des incendies touchant ces établissements sont d'origine volontaire. Les rares cas d'incendies accidentels sont des causes humaines (feux de mégot, feux de friteuse et incendies consécutifs à des spectacles pyrotechniques par exemple). Malgré les prescriptions draconiennes imposées par les rares assureurs spécialisés dans ces domaines d'activité, ces bâtiments sont souvent vulnérables car souvent isolés (boites de nuit). La fraude à l'assurance n'est pas forcément la première motivation des incendiaires, les cas de vengeance, vandalisme, ou racket étant souvent suspectés. Les mises à feu par le toit, notamment lorsque les issues sont correctement protégées, ne sont pas rares.



SANDWICHERIES, KEBAB : 84% d'incendies volontaires

Le taux d'incendies volontaires est très élevé. Il nous est par exemple arrivé d'intervenir sur des séries d'incendies de restaurants kebab touchant une même ville, sur une période de temps très courte. Les motifs suspectés sont divers (fraude à l'assurance, mais également concurrence, racket, racisme et vandalisme classique), ce qui explique ce résultat statistique.



PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLES : 80% d'incendies volontaires

Ce type d'incendies prenant naissance dans les parties communes d'immeubles (caves, cages d'escaliers) est malheureusement fréquent. Outre le fait qu'ils soient dans une grande majorité des cas des incendies volontaires, ces derniers constituent un danger extrêmement important pour les occupants des logements qui peuvent alors être littéralement piégés par le feu se propageant dans la cage d'escalier ou les gaines techniques. Les risques de décès des occupants sont alors très élevés, ces derniers pouvant être asphyxiés soit dans leur sommeil, soit en ouvrant malencontreusement la porte donnant sur la montée d'escalier (choc thermique du fait des gaz chauds déjà importants), soit en tentant d'évacuer les lieux par la cage d'escalier, ou bien en se défenestrant par une fenêtre de leur logement.



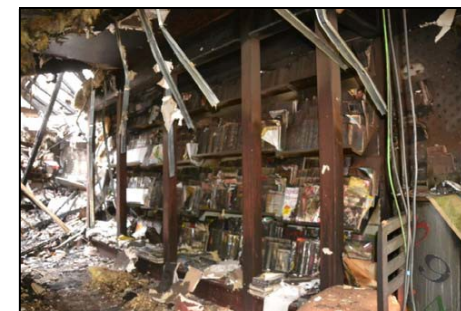
GYMNASES / SALLES DES FETES... : 78% d'incendies volontaires

Les incendies touchant ce type de bâtiments sont en grande majorité d'origine volontaire. Ils surviennent en règle générale la nuit. Ces bâtiments sont souvent mal protégés et faciles d'accès. Concernant les gymnases, les mises à feu se situent préférentiellement au niveau des stockages de tapis ou à la base des murs d'escalade en bois par exemple. L'absence d'effraction parfois constatée par les premiers intervenants s'explique souvent par le fait que ces bâtiments sont vulnérables, notamment au niveau des portes anti-paniques mal verrouillées ou pouvant être ouvertes de l'extérieur à l'aide d'un simple tournevis.



BARS-TABACS : 75% d'incendies volontaires

Le taux d'incendies volontaires dans les bars-tabacs est très élevé. En règle générale, il s'agit d'incendies perpétrés lors d'un vol par effraction, l'objectif étant d'effacer toute trace susceptible de relier le vol à ses auteurs (empreintes, traces biologiques...).



BATEAUX DE PLAISANCE : 75% d'incendies volontaires

Les incendies de bateaux de plaisances sont peu nombreux (quelques centaines par an) mais la proportion d'incendies volontaires est très importante. Cet état de fait peut avoir un rapport avec l'adage suivant : « il y a deux grands moments pour un propriétaire de bateau, le moment où il l'achète et le moment où il le revend »...éventuellement à sa compagnie d'assurance. Les incendies les plus douteux surviennent la nuit alors que le bateau est amaré au port.



LIEUX DE CULTES : 71% d'incendies volontaires

Nous sommes intervenus au cours des 15 dernières années sur seulement une trentaine de lieux de cultes (23 églises, basiliques, cathédrales, couvents, ou abbayes / 1 temple protestant / 2 mosquées/ 2 synagogues), ce qui est normal car ces incendies sont très peu nombreux (quelques dizaines par an en France). Ce nombre restreint d'incendies limite de fait la portée des statistiques que l'on pourrait en tirer. Toutefois, la proportion d'actes volontaires (20 sur les 28 cas soit 71%) dépasse très largement les autres causes (3 cas d'incendies d'installations électriques soit 11%, 3 cas d'incendies causés par des travaux par

points chauds pendant des opérations de restauration (étanchéité, soudure) soit 11%, 2 cas de cause indéterminée). La raison est simple, le risque d'incendie accidentel intrinsèque à ces bâtiments est, en période normale (c'est-à-dire en dehors des périodes de restauration), infime.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS (MAIRIES, ECOLES, TRIBUNAUX...): 65% d'incendies volontaires

Ces bâtiments constituent des cibles potentielles d'actes de vandalisme classiques. La quasi totalité des incendies d'écoles, de collèges ou de lycées, sur lesquels nous sommes intervenus, s'avère être des incendies volontaires de type vandalisme. Les incendies sont généralement mis la nuit ou en période de vacances. Les quelques incendies touchant des tribunaux sur lesquels nous sommes intervenus se sont également avérés des actes de mise à feu volontaire (vandalisme ou vengeance par exemple). Certains de ces bâtiments sont relativement mal protégés, en particulier les écoles ou les petites mairies.

RESTAURANTS CLASSIQUES : 64% d'incendies volontaires

Le risque d'incendie accidentel est évidemment très élevé en cours d'activité, notamment les feux de cuisson en cuisine sur lesquels notre laboratoire n'intervient pratiquement jamais. Des départs de feu accidentels peuvent également survenir en dehors des heures d'activités au niveau d'installations à risque (notamment les installations frigorifiques). Les installations à risque des restaurants sont concentrées dans les locaux techniques (cuisines, chambres froides...) ou au niveau du comptoir. Lorsque l'incendie s'est déclaré en dehors de ces zones à risque, par exemple dans la salle restaurant, l'acte volontaire doit être suspecté. Le taux d'incendies volontaires pour ce type d'activité reste élevé, les motivations étant multiples (fraude à l'assurance lorsque l'activité est faible, concurrence, vandalisme, vengeance d'un client mécontent, acte pseudo politique lorsqu'il s'agit d'un restaurant d'une chaîne fast-food emblématique ou d'un restaurant fréquenté par une personnalité politique de premier plan...).



BÂTIMENTS AGRICOLES : **63%** d'incendies volontaires

L'incendie de bâtiments agricoles englobe une grande diversité de cas : les hangars, les stabulations, les poulaillers, les porcheries ou autres écuries. De fait, les risques d'incendies accidentels diffèrent en fonction des bâtiments :

- les risques d'incendies accidentels touchant les hangars agricoles sont par exemple liés au contenu (fermentation du foin, départ de feu au niveau d'un tracteur venant d'être garé, travaux par points chauds),
- les départs de feu accidentels au niveau des poulaillers sont souvent liés aux systèmes de chauffage par radiants à gaz,
- les départs de feu au niveau des porcheries ou des stabulations semi-automatisées peuvent être la conséquence de dysfonctionnements au niveau des installations des locaux techniques ou des systèmes d'alimentation robotisés ou bien consécutifs à des opérations de désinfection à la chaux vive.

Le pourcentage des incendies volontaires touchant les bâtiments agricoles a probablement diminué au cours des dernières années (le nombre de vieux bâtiments ou de vieilles granges inutilisées a forcément chuté, laissant place à des bâtiments neufs, plus fonctionnels ... et moins susceptibles de brûler). Il n'en reste pas moins que la proportion d'incendies volontaires reste élevée. Les bâtiments agricoles sont souvent vulnérables, isolés, faciles d'accès, notamment en ce qui concerne les bâtiments ouverts sur l'extérieur, et sans réelle protection face aux actes de vandalisme, de vengeance ou de pyromanie.



PETITS COMMERCES DE BOUCHE (BOULANGERIES, BOUCHERIES, CHARCUTERIES, ÉPICERIES) : **57%** d'incendies volontaires

Les installations techniques des boucheries, charcuteries ou épicerie sont limitées et présentent un risque faible en matière d'incendie. Concernant les boulangeries, le risque est évidemment plus élevé (fours). Les incendies en période d'arrêt d'activité n'en restent pas moins souvent d'origine volontaire.



ENTREPOTS DE STOCKAGE : 56% d'incendies volontaires

En règle générale, les installations techniques des entrepôts de stockage sont très limitées, ce qui réduit les possibilités de départs de feu accidentels techniques. Les principales causes accidentelles relevées sont d'ailleurs des causes humaines (imprudences humaines, travaux par points chauds de type travaux d'étanchéité ou soudure par exemple). Des départs de feu au niveau des chargeurs de batteries des chariots élévateurs sont également possibles. Il n'en reste pas moins que la proportion d'incendies volontaires reste élevée. Des départs de feu volontaires en pleine journée de travail sont parfois rencontrés. Il s'agit souvent d'actes de vandalisme internes à l'entreprise (conflits professionnels par exemple). La plupart des incendies volontaires touchant ce type de bâtiment survient toutefois la nuit, avec une mise à feu soit de l'extérieur au niveau de stockages extérieurs ou de véhicules garés trop près du bâtiment, soit à l'intérieur. Une étude précise des déclenchements des installations de détection intrusion peut apporter des éléments très intéressants dans ce dernier cas de figure.



GARAGES ET CONCESSIONS : 56% d'incendies volontaires

On pourrait penser que le risque d'incendie accidentel dans ce type d'activité est important notamment en période de fermeture, du fait du nombre de véhicules stockés ou des différentes installations. L'expérience montre en fait que le taux d'incendies volontaires est élevé car les cas de départs de feu accidentels sur les installations ou sur les véhicules parkés sont extrêmement faibles en nombre. La fraude est suspectée dans certains cas mais les actes de vengeance émanant par exemple de clients mécontents constituent certainement l'une des motivations principales dans ce type de dossier.



MENUISERIES, SCIERIES : 52% d'incendies volontaires

Les sinistres touchant ces bâtiments durant la nuit se traduisent généralement par des incendies extrêmement importants du fait notamment du potentiel calorifique constitué par les bâtiments et leur contenu ainsi qu'un apport en oxygène considérable lorsque les bâtiments sont en partie ouverts sur l'extérieur (souvent le cas des scieries). Les installations techniques de ce type d'activité constituent un risque en matière d'incendie surtout lorsqu'elles sont en fonctionnement. Lorsqu'elles sont à l'arrêt durant la nuit, les risques sont extrêmement faibles. Les cas de feu couvant dans la sciure peuvent cependant parfois expliquer des départs de feu pendant l'arrêt d'activité. Il n'en reste pas moins que le taux d'incendie volontaire reste élevé, notamment lorsque les départs de feu concernent des zones de stockage (entrepôts de séchage, stockage ou autres).



INCENDIES DE FORETS : : ENVIRON 50% d'incendies volontaires

L'immense majorité des feux de forêts (probablement autour de 90% des cas) est d'origine humaine, accidentelle mais malheureusement également souvent volontaire. Il n'existe pas de statistiques fiables répartissant la part des incendies volontaires par rapport aux imprudences mais il est vraisemblable que la répartition est proche de la parité, sachant au demeurant que les incendies volontaires sont souvent plus destructeurs que les incendies par imprudence: Les imprudences sont fréquentes : un mégot de cigarette mal éteint jeté au sol en forêt ou au bord d'une route, un barbecue laissé sans surveillance, des travaux d'écobuage ou de brûlage de champs, des travaux agricoles ou forestiers (départs de feu sur les lignes d'échappement par exemple). Les incendies de forêt d'origine volontaire représentent probablement près de la moitié du total des incendies de cause humaine et probablement plus de la moitié si on prend les surfaces brûlées. A la différence des incendies de bâtiments où les principales motivations des incendiaires sont le vandalisme, le profit, la volonté de cacher un vol ou un crime ou la vengeance par exemple, les incendies volontaires de forêts sont souvent le fait de pyromanes.



INCENDIES DE VEHICULES : 50% d'incendies volontaires

Le nombre d'incendies impliquant des véhicules a fortement augmenté au cours des 15 dernières années, phénomène symbolisé par les incendies de la Saint-Sylvestre. Les dossiers traités par les experts de notre laboratoire se répartissent de façon quasi égale entre des incendies d'origine volontaire et des incendies accidentels impliquant intrinsèquement le véhicule ou un tiers qui est intervenu sur le véhicule. Concernant plus particulièrement les incendies d'origine malveillante, le vandalisme gratuit ou motivé par un règlement de compte est le plus souvent rencontré, surtout en parking souterrain ; la fraude est également suspectée dans une part importante des cas traités.



MAGASINS DE CENTRES COMMERCIAUX : 46% d'incendies volontaires

Les magasins de centres commerciaux sont des bâtiments relativement bien protégés en règle générale (vidéosurveillance, détection intrusion) et comportant peu d'installations à risque en matière d'incendie. Les cas d'incendies accidentels répertoriés sont des départs de feu électriques au niveau des tableaux électriques ou des installations informatiques, en particulier les onduleurs, ou surtout les imprudences humaines (feu couvant par mégot dégénéralant quelques minutes après la fermeture du magasin). Les incendies volontaires peuvent avoir lieu en journée, pendant les heures d'ouvertures. Il s'agit alors souvent d'actes perpétrés par des pseudo clients (mise à feu de cartons de chaussures sur les rayonnages



par exemple). Les cas d'incendies volontaires la nuit sont plus douteux car ils nécessitent une intrusion par définition difficile compte tenu des protections en place (installations de détection intrusion, vidéosurveillance, rideaux métalliques...). On recense également quelques mises à feu par le toit.

CASSES AUTOS : 45% d'incendies volontaires

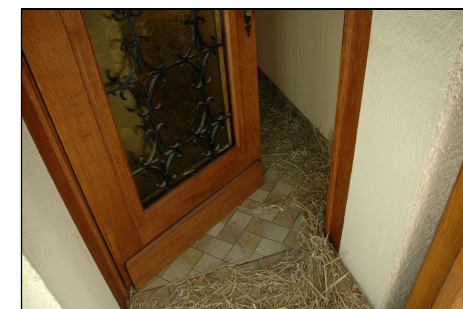
Les cas d'incendies accidentels sont généralement des travaux par points chauds dégénérant en incendie généralisé. Ces incendies peuvent éclore plusieurs heures après les travaux. Le taux d'incendie volontaire est cependant important (concurrence, vol, vandalisme, clients mécontents...). La fraude est moins fréquente, le stock de pièces détachées étant notamment souvent très supérieur au plafond de la police d'assurance souscrite.



INCENDIES DE LOGEMENTS : 39% d'incendies volontaires

Les causes techniques ou les imprudences constituent la majorité des cas d'incendies de logements expertisés par nos experts. En revanche, lorsque le logement est une résidence secondaire, le taux d'incendie volontaire bondit à **62%** (cambriolages et actes de vandalisme dus à une faible occupation des locaux ou fraude). Les incendies volontaires dans les logements sont dans la grande majorité des cas étroitement liés aux occupants et/ou propriétaires. Les cas de figures sont multiples :

- la fraude constitue la motivation suspectée n°1,
- les conflits sont légions (couple qui se déchire, conflit entre locataire et propriétaire, folie, suicide, meurtre, conflit de voisinage).



BUREAUX TERTIAIRES : 36% d'incendies volontaires

Le risque accidentel intrinsèque aux bureaux tertiaires et à leurs installations est limité. On compte quelques départs de feu électriques au niveau des tableaux électriques ou des récepteurs tels que l'informatique en veille ou surtout les onduleurs. La plupart des incendies accidentels sont d'origine humaine (feu couvant par mégot). Les causes humaines accidentelles sont en particulier à privilégier lorsque l'incendie est découvert dans les minutes qui suivent la fermeture des bureaux.



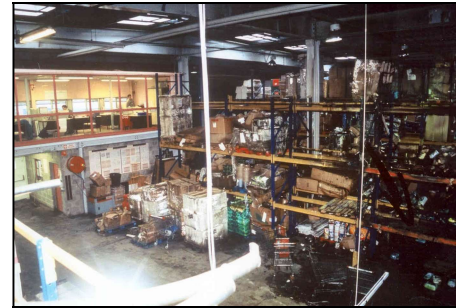
LOCAUX PROFESSIONS LIBERALES : 35% d'incendies volontaires

Le taux d'incendies volontaires est faible. Les cas de fraude suspectée sont très rares. On dénombre en revanche quelques cas d'incendies volontaires où la vengeance paraît être le mobile (incendies dans des études d'Huissiers, de Notaires ou d'Avocats par exemple).



GRANDES SURFACES : 34% d'incendies volontaires

Les incendies concernant les grandes surfaces sont de moins en moins nombreux et souvent de petite taille, un gros travail de prévention ayant été réalisé au cours des deux dernières décennies. Les départs de feu sont souvent limités car ce type de bâtiment est souvent protégé par des installations de sprinklage dont l'efficacité face à un départ de feu n'est plus à démontrer. Au cours des 5 dernières années, nous avons toutefois dénombré un certain nombre d'incendies volontaires s'étant déclaré soit à l'extérieur (incendie à la voiture bélier par exemple), soit à l'intérieur dans les cellules de stockage. Il s'agit parfois d'incendies volontaires perpétrés en pleine journée, a priori par des employés. La vidéosurveillance généralisée tend cependant à réduire les possibilités d'actes de malveillance internes.



HOTELS : 22% d'incendies volontaires

Les incendies d'hôtels sont peu fréquents. Leurs installations techniques comportent peu de risque. Les départs de feu dans les chambres sont pratiquement toujours d'origine humaine (souvent des imprudences).



CONCLUSION

Cette synthèse portant sur l'incendie volontaire n'a évidemment pas pour ambition de tout expliquer ou aborder tant le phénomène est multiple et complexe. En revanche, elle peut servir de grille de lecture et d'évaluation lorsque l'on est face à un incendie potentiellement volontaire, sachant par ailleurs que le nombre d'incendies volontaires n'est certainement et globalement pas en baisse (conjoncture économique difficile, environnement social tendu). Le vandalisme, la fraude à l'assurance et les conflits professionnels ou personnels constituent les principaux motifs d'incendies volontaires.

Le 11 février 2020

Frédéric LAVOUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Lavoüe', is written above a solid horizontal line.